



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 909-25

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, de ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon a adopté, le 7 avril 2025, le règlement numéro 909-25 décrétant des dépenses de 628 000 \$ et un emprunt de 223 000 \$ pour l'aménagement d'un terrain de baseball mineur, modifié par la résolution numéro 165-25 du 9 juin 2025;

QUE le présent règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 juin 2025;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce 26^e jour du mois de juin 2025.

.....
Émanuel Langlois
Greffier-trésorier adjoint